Minute sécurité

Espaces confinés

9/08/2023

Règle d'or n° 4
Je respecte la procédure sur les espaces confinés avant d'y pénétrer

Nos espaces confinés doivent être identifiés et répertoriés.
Leurs accès sont réglementés et signalés par ce panneau.

LES REGLES D'ACCES A UN ESPACE CONFINE :

- Etre formé « espace confiné ».
- Réaliser un **contrôle préalable de l'atmosphère** permettant de délivrer ou non **un permis de pénétrer.**
- Porter un **détecteur 4 gaz minimum** (CO, O2, Explo, H2S).
- Présence obligatoire d'une **vigie à l'extérieur** de l'espace confiné, équipée d'un détecteur 4 gaz et d'un moyen de communication.
- Assurer une **ventilation de l'espace confiné** (mécanique ou naturelle).
- Prévoir **l'évacuation du personnel** de l'espace confiné en cas d'accident.

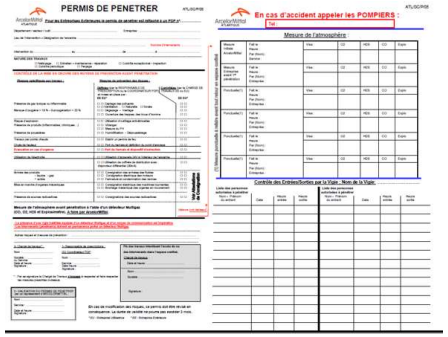

Permis de pénétrer

SOYONS VIGILANTS ET APPLIQUONS LES REGLES D'OR !

ArcelorMittal